



Envoyé en préfecture le 18/02/2026  
Reçu en préfecture le 18/02/2026  
Publié le   
ID : 084-258402346-20260210-2026CS01-DE

**Délibération 2026CS01**  
**du Parc naturel régional du Luberon**

**Objet : Adoption du procès-verbal du Comité syndical du Parc du 25 novembre 2025 (Annexe)**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 février 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00.

Le quorum était atteint avec **59 votants** :

- **33** membres titulaires présents ;
- **6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- **0** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- **20** membres représentés.

**Etaient présents :**

**Mesdames** Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Delphine CRESP (délégue titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Mireille SUEUR (délégue titulaire de **Mérindol**) ; Ghislaine PEY (délégue suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; M.E. CHRISOSTOME (délégue titulaire de **saint Martin les Eaux**) ; Sylvia STEINLE (délégue suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGER Y (délégue titulaire de **Viens**) ; Suzanne BOUCHET (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Claire ARAGONES (délégue suppléante **LMV**)

**Messieurs** Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansois**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégué titulaire de Cadenet) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Philippe ANGELETTI (délégué titulaire de **Cucuron**) ; Laurent GARCIA (délégué titulaire de **Gargas**) ; Alain FERETTI (délégué titulaire de **Grambois**) ; Olivier LAUBRON (délégué suppléant de **Joucas**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Thierry DERNIS (délégué suppléant **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Michel GASQUET (délégué titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Michel NOUVEAU (délégué titulaire de **Robion**) ; François DUPOUX (délégué titulaire de **Saignon**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégué titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Nicolas HUMBERT (délégué suppléant **Conseil départemental 84**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégué titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire **CCPFML**)

**Avaient donné pouvoir :**

### Mesdames (10)

Ghislaine PINGUET à Sabastien TROUSSE  
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL  
Pierrette FRIMAS à Gaëlle LETTERON  
Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU  
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL  
Béatrice TERRASSON à Patrick COURTECUISSÉ

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) •    • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

Catherine GAY à M.E.CHRISOSTOME  
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD  
Solange PONCHON à Jean AILLAUD  
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

**Messieurs (10)**

Michel BESTAGNO à Alain FERETTI  
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER  
Patrick MERLE à Delphine CRESP  
Grégory BALLIN à Marc BOTTERO  
Antoine SCARDAMAGLIA à Patrick PEYTHIEUX  
Patrick VARAIRE à Patrick COURTECUISSÉ  
Sergio ILOVAISKY à Valérie PEISSON  
Richard ROUZET à Valérie PEISSON  
Pierre POURCIN à Viviane DARGERÉ  
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Thérèse NEMROD-BONNAL ; Michèle LEGENDRE ; Marianne DOMEIZEL ; Céline MOSTEIRO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Yolande PRIMO ; Anne-Marie LOISON ; Marielle FABRE ; Florelle NOUGUIER ; Marion MAGNAN ; Sylvaine DI CARO ; Martine VASSAL ;

**Messieurs** Denis VERKIN ; Xavier ROUMANIE ; Jean-Luc MIOLA ; Michel DALMASSO ; Richard KITAEFF ; Romain FERRARI ; Jean-François DUBOIS ; Sylvain D'APUZZO ; Jérôme PELLEGRIN ; Mathias GUIBERT ; Jean-Pierre GERAULT ; Christophe MOUREY ; Jérôme DUBOIS

**Etaient absents :**

**Mesdames** : Monique CHABAUD ; Alexandra MORETTI ; Solange FOUVET ; Véronique MILESI ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Karine MASSE ; Valérie BARDISA ; Michèle MALIVEL ; Catherine DELASSUS-NOLLET ; Isabelle FILHOL ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES ; Anne-Claudius PETIT ; Valérie DELPECH ;

**Messieurs** Roland PETIET ; Pascal RAGOT Lionel MORARD ; Thierry RICHARME ; Alessandro POZZO ; Jacques MACHEFER ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jacques PENSA ; Kévin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Paul COPETE ; Georges BOTELLA ; Christian GIRARD.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L.333-1 et suivants du code de l'environnement ;  
Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;  
Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;  
Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 6 juin 2025 approuvant la Charte 2025-2040 du Parc ;  
Vu la délibération n° 25-0628 du 11 décembre 2025 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant sans réserve le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, approuvant l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, approuvant le périmètre du Parc du Luberon proposé au classement et le périmètre de classement potentiel ;

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 25 novembre 2025 (Annexe)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI



Apt le 17/02/2026

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 084-258402346-20260210-2026CS01-DE